4. Section de Yang-kouan 楊 關 部 chef-lieu: (poste de la) barrière de Yang 楊 關.

A la tête de chaque section était un tou-wei 都尉,1 officier de rang élevé, classé comme "assimilé à ceux qui reçoivent une solde de 2000 che de grain" pi-eul-ts'ien-che 比二千石.2 Il avait sous ses ordres un assistant, tch'eng 丞,3 et un secrétaire, sseu-ma 司馬,4 ayant lui-même un assistant, tch'eng 丞,5 de plus, deux scribes du (tou)-wei, wei-che 尉史,6 et deux officiers, che-li 士吏,7 chargés d'inspecter la frontière".8

Chaque section, pou, était divisée en sous-sections, k'iu 曲, ou heou-kouan 侯官, commandées chacune par un kiun-heou 軍侯 ou simplement heou 侯, officier "assimilé à ceux qui reçoivent une solde de 600 che de grains, pi-lieou-po-che 比六百石. Il avait près de lui un assistant, heou-tch'eng 侯丞,9 et un tsao-che 造史:10 les fonctions de ce dernier sont bien décrites dans le nº 574 de CHAVANNES, Documents, p. 124.

En-dessous des heou-kouan, servant d'intermédiaire entre ce poste et le souei, s'interposait encore un échelon qui paraît avoir été appelé kan-heou 序 侯 à l'époque des Han Antérieurs, et pou 部 sous les Han Postérieurs.11 A sa tête était un heou-tchang 侯長, petit officier classé comme yeou-tche 有秩,12 c'est-à-dire ayant une solde évaluée à 100 che de grain et occupant le degré le plus bas de la hiérarchie administrative; il était assisté d'un heou-che 侯史.13

Nous avons des documents assez précis sur trois des circonscriptions, P'ing-wang 平望, Wansouei 萬歲 et Pou-tch'ang 步昌; mais comme ils ne sont pas tous datés et que plusieurs sièges de heou-tchang ont été, soit en même temps, soit ultérieurement, des heou-kouan, ils ne sont pas toujours faciles à interpréter. La dépendance du heou-tchang par rapport au heou-kouan est montrée clairement par un document de l'époque de Wang Mang où le heou-tchang de P'ing-wang 平望 apparaît comme dépendant du k'iu de Pou-kouang 步廣曲.14 Mais ses relations avec les souei-tchang sont moins nettes: Chavannes faisait de lui un subordonné du souei-tchang15 et Wang Kouo-wei, après avoir constaté qu'il y a quelques circonscriptions de heou-tchang portant le même nom que certains souei, paraît bien en tirer la conclusion que souei et kan-heou sont pareils.16 Les documents de P'ing-wang et de Wan-souei n'apportent rien ni en faveur de ces deux hypothèses ni contre elles: ils nous montrent bien des souei, Ts'ing-touei 青堆17 et Tchou-tsio 朱 爵,18 dépendant de P'ing-wang et trois souei, Yang-wei 楊威,19 Hien-wou 顯武20 et Kao-wang 高望,21 dépendant de Wan-souei; mais P'ing-wang et

- 1) Ts'ien Han chou, k. 94A, 15b, commentaire de YEN Che-kou; Chavannes, Documents, nos 136, 137, 275, 305.
- 2) Ts'ien Han chou, k. 19A, 15b.
- 3) CHAVANNES, Documents, no 137.
- 4) CHAVANNES, Documents, nos 275, 438, 461.
- 5) CHAVANNES, Documents, no 461.
- 6) Chavannes, Documents, no 452. 7) CHAVANNES, Documents, nos 49, 138, 143, 145, 378, etc.; WANG, k. 2, 5a, 3a, 14a, etc.
- 8) YEN Che-kou, Commentaire au Ts'ien Han chou, k. 94A, 17b. Les documents sont assez nombreux et assez nets pour montrer qu'on doit corriger dans ce commentaire le che-che 士史 en che-li 士吏.
- 9) CHAVANNES, Documents, no 150.
- 10) CHAVANNES, Documents, no 378, lire 玉門侯造史龍勒周生萌. "Le tsao-che dépendant du heou de Yu-men, Tcheou-cheng Meng de Long-lö . . . ", cf. WANG, k. 2, 14a.
- 11) Chavannes, Documents, nos 328, 356; Wang, k. 2, 28b, donne la lecture correcte 序 au lieu de siu 序. Kan 序 est le mât de l'appareil de signalisation: un kan-heou est un poste de guette, heou, avec un mât (kan) de signalisation.
- 12) Chavannes, Documents, no 592. D'après les règlements de yen-p'ing (106 p.C.), pour 100 che on recevait par mois 48 teou de grain en nature et 800 sapèques.
- 13) Chavannes, Documents, nº 62, où un heou-che réclame 2400 sapèques faisant quatre mois de solde, soit 600 sapèques par mois, les trois quarts de la solde de son chef le heou-tchang. Ce n'est que la moitié de sa solde, le reste étant en grain.
- 14) CHAVANNES, Documents, no 592. Le k'iu de Pou-kouang de Wang Mang est le heou-kouan de Tchong-pou 中部 des Han Antérieurs. 15) Chavannes, Documents, Introduction, p. xi. C'est probablement d'après le nº 377 qu'il considère comme un ordre du souei-tchang au heou-tchang: mais le mot 会 n'y signifie pas ici "donner un ordre", et désigne une personne "faisant fonction de . . . "; le souei-tchang est chargé de faire provisoirement fonction de heou-tchang.
- 16) WANG, k. 2, 14a-15a.
- 17) CHAVANNES, Documents, no 274.
- 18) Chavannes, Documents, nos 484, 693. 19) CHAVANNES, Documents, no 572.
- 20) Chavannes, Documents, no 569; Wang, k. 2, 41a.
- 21) CHAVANNES, Documents, no 377; WANG, k. 2, 19b.